



www.ffvoile.org



Partenaire officiel

24^{ème} Course Croisière de Ports Vendéens Du 4 au 7 juillet 2009

Instructions de course

Lieu : de Talmont Saint Hilaire à Noirmoutier

Autorité Organisatrice : Club de Voile de St Gilles Croix de Vie avec le concours de la Société de Régate de Noirmoutier, du Club des Plaisanciers de l'Ile d'Yeu, de l'Association Nautique de Bourgenay et des Sports Nautiques Sablais.

Préambule (Rappel des formalités d'inscription-Extrait de l'Avis de Course type)

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en **Annexe « Prescriptions »** jointe, si nécessaire
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher (22 h 00) du soleil et celle du lever (6h20)
- 1.5. les RSO ne s'appliquent pas.
- 1.6. En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents sont affichés sur les tableaux officiels situés près des capitaineries ou des clubs si ceux-ci sont voisins. Tout concurrent doit consulter quotidiennement ces tableaux, en

particulier pour vérifier, après l'heure limite de dépôt des protestations et de leur affichage, s'il est concerné ou non par une convocation.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés aux mâts de pavillons situés près des capitaineries ou des clubs si ceux-ci sont voisins
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins d'une heure après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME

5.1. Vendredi 3 juillet

Chaîne d'inscription

A partir de 8 h 30, contrôle des dossiers, distribution des cagnards et Instructions de Course dans les locaux du Club de Voile de St Gilles Croix de Vie

Samedi 4 juillet

1ère course : **Port la Vie - Port de l'Herbaudière**

Briefing à 7h30 - 1er signal d'avertissement à 09h00

Dimanche 5 juillet

2ème course : **Port de l'Herbaudière - Port Joinville**

Briefing à 7h30 - 1er signal d'avertissement à 09h00

Lundi 6 juillet

3ème course : **Port Joinville - Port Bourgenay**

Briefing à 7h30 - 1er signal d'avertissement à 09h00, en fonction du trafic dans le chenal du port

Mardi 7 juillet

4ème course : **Port Bourgenay - Port Olona**

Briefing à 8h30 - 1er signal d'avertissement à 10 h 00.

En cas de situations météo délicates, les courses côtières peuvent être remplacées par des parcours construits. Le ralliement entre les ports se faisant au moteur.

- 5.2. Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h

6. CAGNARD, PAVILLONS DE COURSE ET DE FLOTTE

Sur les bateaux des concurrents

L'organisation fournira deux cagnards numérotés qui devront être fixés de façon visible dans les filières arrière bâbord et tribord.

De plus, les concurrents devront arborer dans leur pataras ou à défaut dans le hauban tribord, leurs pavillons de course et de flotte.

Pavillon de course :

Le pavillon de course est le pavillon "Conseil Général de Vendée" il sera placé dessous le pavillon de flotte. En cas d'abandon, ce pavillon doit être affalé.

Par ailleurs, les concurrents devront arborer dans leur pataras ou à défaut dans le hauban tribord, le pavillon du Conseil Général ainsi que leur "**pavillon de flotte**" selon le tableau ci-dessous :

Flotte Casino de St Gilles Croix de Vie : le pavillon "Port la Vie"
 Flotte Assurance France Plaisance: le pavillon "Assurance France Plaisance "
 Flotte Massif Marine: le pavillon " Massif Marine "
 Flotte Banque Populaire Atlantique : le pavillon "Banque Populaire Atlantique"
Ce pavillon doit rester envoyé même en cas d'abandon.

7. ZONES DE COURSE

La zone de course est comprise entre le Pertuis Bretons au sud et la baie de Bourgneuf au nord (pour plus de précision voir les parcours)

8. LES PARCOURS

8.1. Les parcours sont décrits en **Annexe «parcours»**, en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis, ainsi que la longueur indicative des parcours.

8.2. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux suivants seront utilisés : Affichage par panneaux amovible sur le coté tribord du bateau comité

8.3. Cas des parcours Côtiers :

L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser à TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser à BABORD. Ceci modifie Signaux de course.

8.4. Les parcours pourront être réduits à toutes les portes ou toutes les marques à contourner (conformément à l'article 32.2 des RCV)

8.5. Pointage officiel à une marque

Le Comité de Course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe Parcours** (ceci modifie la règle 32). Les modalités d'application sont fixées en **Annexe « Pointage »**.

9. MARQUES

9.1. Les marques de parcours ou de dégagement sont les suivantes : Jaunes

9.2. Les marques de changement de parcours sont les suivantes : Rouges

9.3. Les marques de départ sont les suivantes : Blanche avec logo FFV / Banque Populaire

9.4. Les marques d'arrivée sont définies avec les parcours

9.5. Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont définies ci après : Il n'y en a pas.

11. LE DEPART

11.1. La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

11.2. Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ.

11.3. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

11.4. Le signal d'avertissement sera envoyé 8 minutes avant le signal de départ.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1. Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

12.2. Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1.

13. L'ARRIVEE

Les lignes d'arrivées sont définies dans l'annexe parcours.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1. La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.2. Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.

14.3. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

15.1. Pour les parcours construits, les temps limites cibles sont les suivants :

Flotte	Temps cible	Temps limite du premier pour finir	Temps limite du premier pour la marque 1
toutes	aucun	3 heures	30 minutes

a) Temps cible précisé ci-dessus. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la règle 62.1.

b) Temps limite du premier bateau pour finir ci-dessus.

c) Temps limite du premier bateau pour passer la marque 1 : Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite précisé ci-dessus, la course sera annulée. Ceci modifie la règle 32.1.

15.2 Les bateaux manquant à finir après l'heure ci-dessous sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

TYPE DE PARCOURS	HEURE LIMITE POUR FINIR LA COURSE
Construit	60 minutes après le premier de sa flotte
Parcours côtier temps compensé	22 heures locale sauf le mardi soir 17 heures

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est situé :

- à Port la Vie dans les locaux du Club de Voile de St Gilles
- à l'Herbaudière dans les locaux de la SRIN
- à Port Joinville dans l'annexe de la capitainerie face au ponton G
- à Port Bourgenay dans les locaux de l'ANB
- au Sables d'Olonne au premier étage de la Capitainerie

Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course.

16.3 Des avis seront affichés dans les locaux du jury situés aux mêmes lieux que 16.1 dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé au club du CNGV à St Gilles. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

16.4 Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

16.5 Les infractions aux instructions suivantes :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Equipement de plongée et piscine gonflable

ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a).

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

16.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

- a) dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
 - b) pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.
- Ceci modifie la règle 66.

16.7 Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.**17 CLASSEMENT**

17.1 Une course doit être validée pour constituer une série.

17.2 **Courses retirées : Aucune**

17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur distance avec CVL.

17.4 Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A,

17.5 **Classement des Clubs** : A l'issue du classement général de chaque groupe de classement, un nombre de points (système de points à minima) est ré attribué à chaque concurrent. On procède à l'addition des points ainsi attribués pour les 3 meilleures places réalisées par chaque club, 2 bateaux au plus pouvant être pris en compte dans le même groupe de classement. L'appartenance à un club devra être mentionnée sur le bulletin d'inscription ou déterminée par la licence du propriétaire ou du chef de bord. Le club marquant le nombre de points le plus bas gagne. En cas d'égalité les résultats des 4 meilleures places réalisées par chaque club seront comptabilisés et ainsi de suite si l'égalité persiste

17.6 **Un "Super Club" formé des clubs de l'estuaire de la Gironde sera créé pour cette épreuve.**

Les clubs constituants seront précisés par avenant.

17.7 Classement des meilleurs bateaux Bénéteau : Mêmes modalités que pour les autres classements en retirant les voiliers des marques autres que Bénéteau et en regroupant les flottes Casino de Gilles et Assurances France Plaisance pour faire la flotte Bénéteau N° 1 et Massif Marine et Banque Populaire pour faire la flotte Bénéteau 2. Il n'y aura pas de classement de clubs Bénéteau.

18 REGLES DE SECURITE

18.1 Contrôle à la sortie et au retour : les skippers devront chaque jour déposer au secrétariat une déclaration de partance et d'arrivée. La déclaration de partance devra être déposée au plus tard à l'heure de mise à disposition du comité de course pour le jour considéré et la déclaration d'arrivée au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations. **Le non respect de cette règle entrainera une pénalité de 10% du nombre des inscrits dans le groupe de classement concerné et, en cas de récidive, de 30% ceci sans passage au jury (modification de R.C.V.63.1)**

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible ou une des capitaineries suivantes :

<i>L'HERBAUDIÈRE</i>	<i>02 51 39 05 05</i>
<i>PORT JOINVILLE</i>	<i>02 51 58 38 11</i>
<i>ST GILLES CROIX DE VIE</i>	<i>02 51 55 30 83</i>
<i>BOURGENAY</i>	<i>02 51 22 20 36</i>
<i>LES SABLES D'OLONNE</i>	<i>02 51 32 51 16</i>

18.3 **Le canal VHF utilisé en course est le 72**

18.4 **Utilisation du Bout dehors** : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker. **REPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT.**

19 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

19.1 Le remplacement de concurrents est autorisé mais doit être signalé au préalable, par écrit, au secrétariat de la course avec la déclaration de partance.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel au plus tard trois heures avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

21 PUBLICITE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice, selon les conditions suivantes : pas de publicité

22 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : pavillon du Conseil Général ou Bénéteau

23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 Les bateaux accompagnateurs seront identifiés comme suit : Envoi du Pavillon de la Banque Populaire Atlantique.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25 Sans objet**26 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

27 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28 PRIX

Des trophées seront offerts aux 3 premiers de chaque flotte, et des lots seront tirés au sort

29 RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Parcours n° 1

Longueur du parcours : environ 32 milles

ZONE DE DEPART : dans le sud de Pilours

LIGNE DE DEPART (conforme à l'article 11.1 des IC)

Eventuellement bouée de dégagement à contourner à la laissant à bâbord ou tribord selon l'article 8.3 des I.C.

1 Bouée "PONT D'YEU" à contourner en la laissant sur **TRIBORD** (pointage possible)

2 Bouée "L'AIGLE" à contourner en la laissant sur **TRIBORD** (pointage possible)

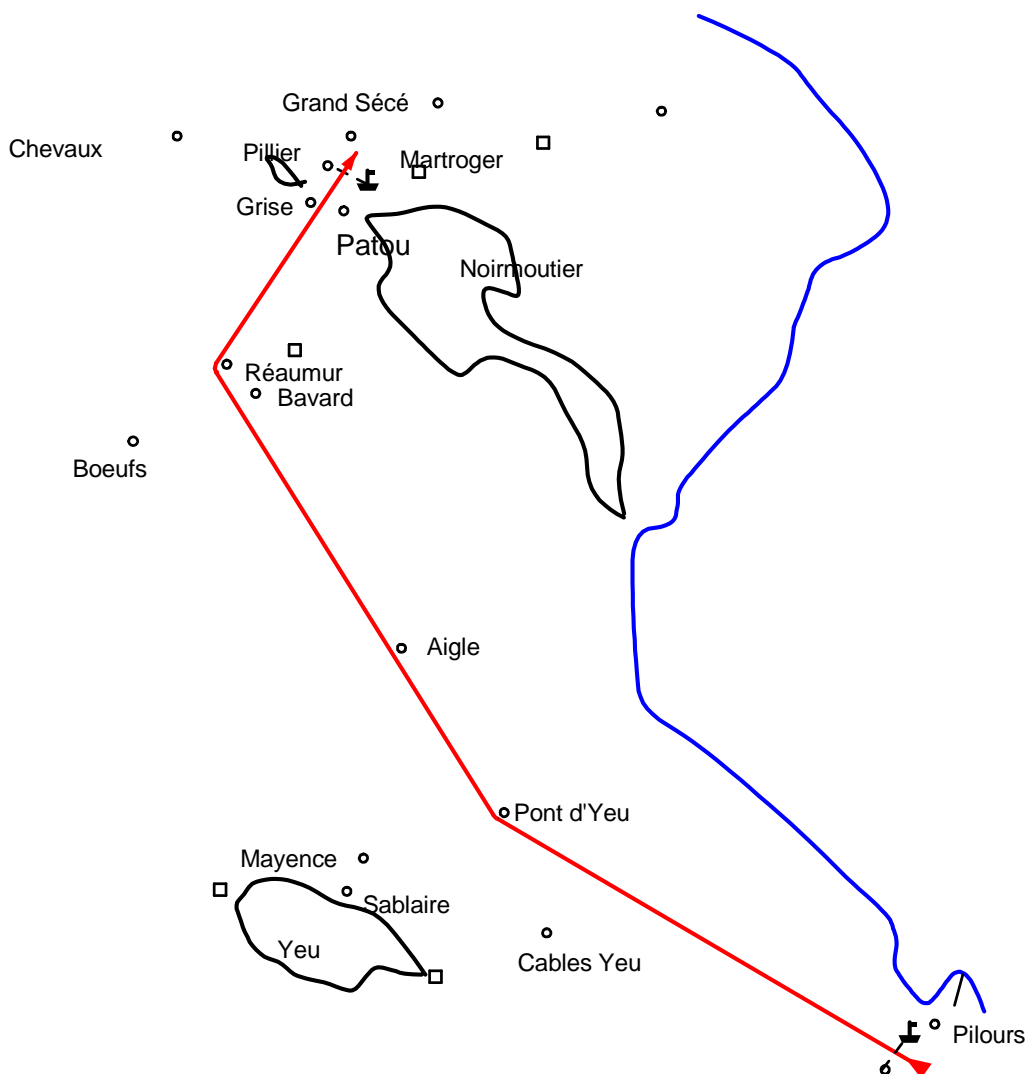
3 Bouée "LE BAVARD" à laisser sur **TRIBORD**

4 Bouée "REAUMUR" à contourner en la laissant sur **TRIBORD** (pointage possible)

5 Bouée "PASSE DE LA GRISE" à laisser sur **BABORD**

6 Perche Cardinale Ouest "**PATOU**" et ses dangers à laisser sur **TRIBORD**

LIGNE D'ARRIVEE : Entre la bouée H (Blanche avec logo FFV / Banque Populaire) et le mât du bateau comité qui porte le pavillon orange



Parcours n° 2

Longueur du parcours : environ 40 milles

ZONE DE DEPART : dans le sud de Pilours

LIGNE DE DEPART (conforme à l'article 11.1 des IC)

Eventuellement bouée de dégagement à contourner à la laissant à bâbord ou tribord selon l'article 8.3 des I.C.

1 Bouée "PONT D'YEU" à contourner en la laissant sur **TRIBORD** (pointage possible)

2 Bouée "L'AIGLE" à contourner en la laissant sur **TRIBORD** (pointage possible)

3 Bouée "LE BAVARD" à laisser sur **TRIBORD**

4 passer dans la porte formée par la Bouée de REAUMUR (à laisser sur **TRIBORD**) et un des bateaux du Comité de Course, mouillé à 100 mètres environ dans l'ouest de cette bouée, en contournant le bateau (pointage possible)

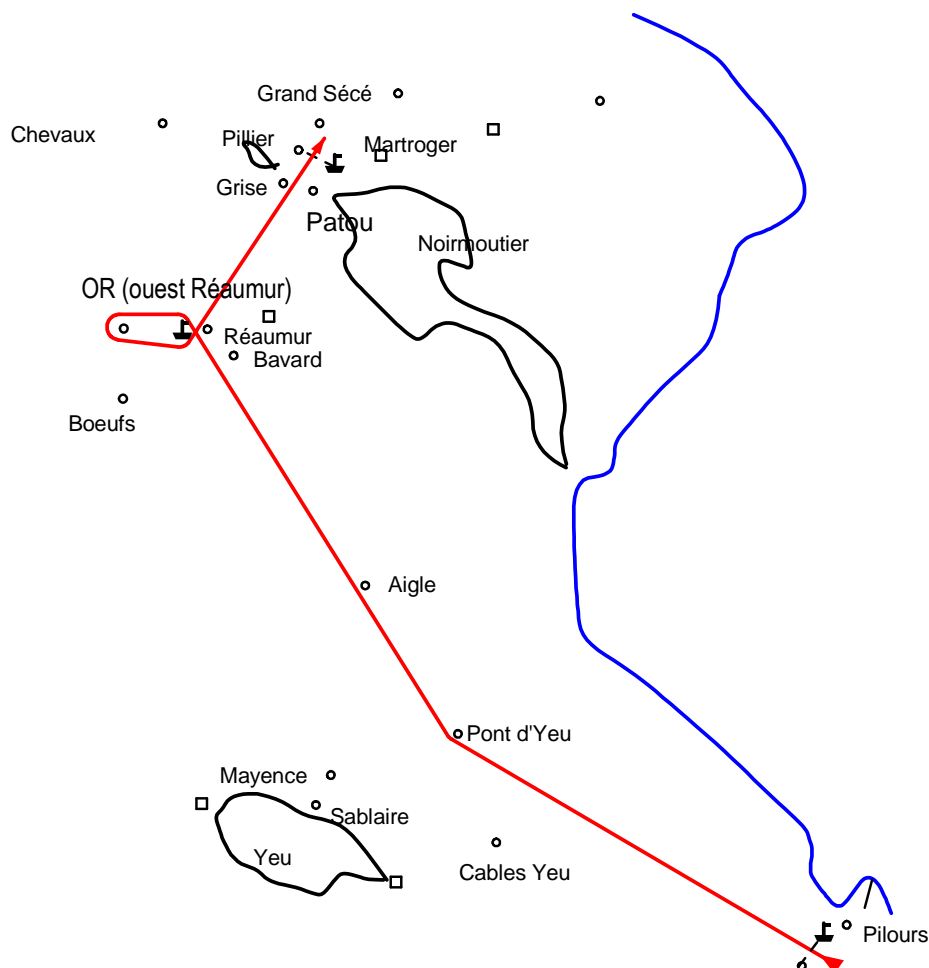
5 Bouée "OR" (Ouest Réaumur) à contourner en la laissant sur **BABORD** (pointage possible)

6 passer dans la porte formée par la Bouée de REAUMUR (à laisser sur **TRIBORD**) et un des bateaux du Comité de Course, mouillé à 100 mètres environ dans l'ouest de cette bouée, en contournant le bateau (pointage possible)

7 Bouée "PASSE DE LA GRISE" à laisser sur **BABORD**

8 Perche Cardinale Ouest "PATOU" et ses dangers à laisser sur **TRIBORD**

LIGNE D'ARRIVEE : Entre la bouée H (Blanche avec logo FFV / Banque Populaire) et le mât du bateau comité qui porte le pavillon orange



Parcours n° 3

Longueur du parcours : environ 31,0 milles

ZONE DE DEPART : dans le Sud Ouest de Martroger

LIGNE DE DEPART (conforme à l'article 11.1 des IC)

Eventuellement bouée de dégagement à contourner à la laissant à bâbord ou tribord selon l'article 8.3 des I.C.

1 Perche Cardinale Ouest "PATOU" et ses dangers à laisser sur BABORD

2 Bouée "PASSE DE LA GRISE" à laisser sur TRIBORD

3 Bouée "REAUMUR" à contourner en la laissant sur BABORD

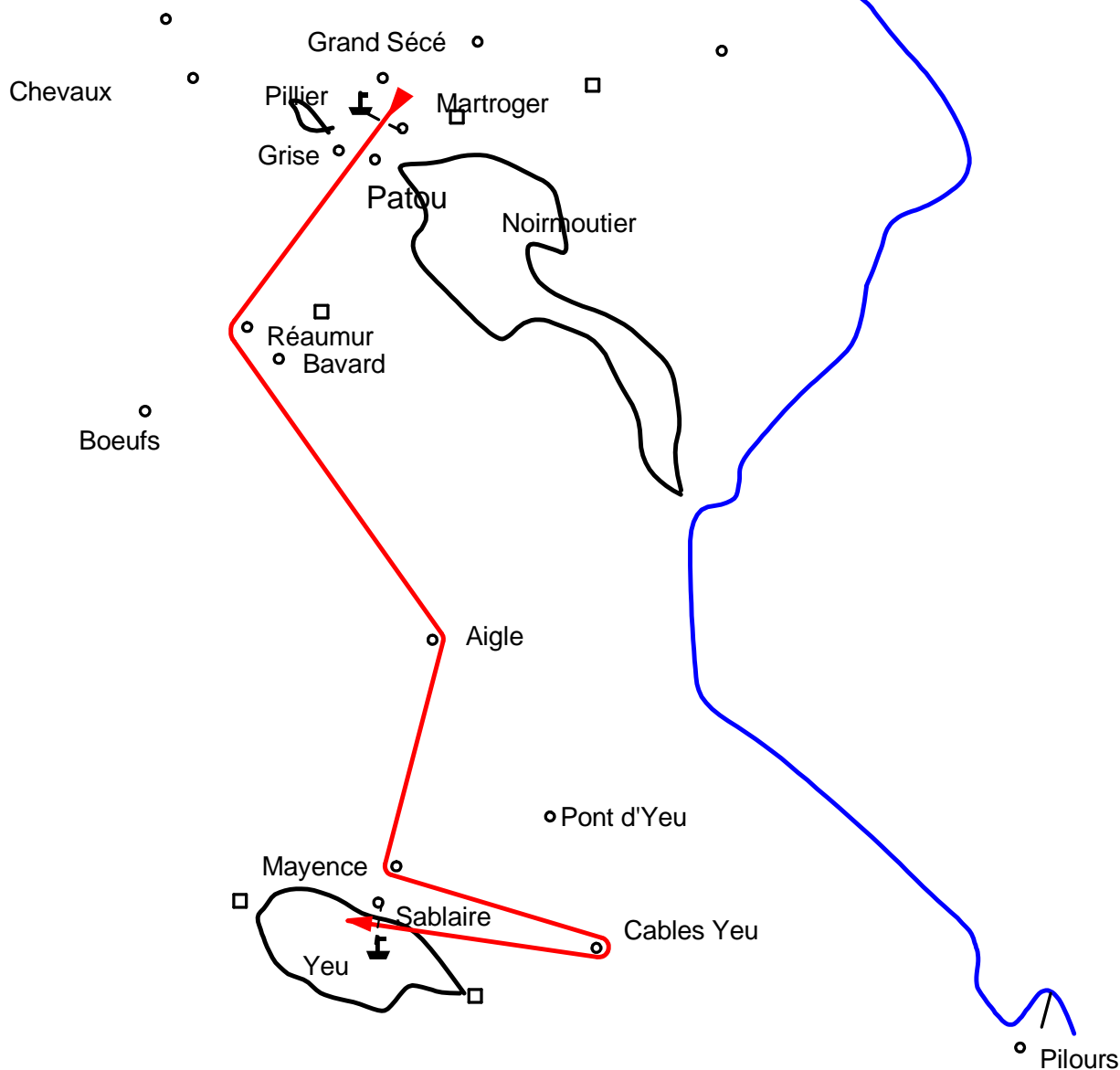
4 Bouée "LE BAVARD" à laisser sur BABORD

5 Bouée "L'AIGLE" à contourner en la laissant sur TRIBORD (*pointage possible*)

6 Bouée "MAYENCE" à contourner en la laissant sur BABORD (*pointage possible*)

7 Bouée "CABLE ILE D'YEU" à contourner en la laissant sur TRIBORD (*pointage possible*)

LIGNE D'ARRIVEE : Entre la bouée la Sablaire et le mât arborant un pavillon orange d'un des bateaux du comité de course



Parcours n° 4

Longueur du parcours : environ 34,3 milles

ZONE DE DEPART : dans le Sud Ouest de Martroger

LIGNE DE DEPART (conforme à l'article 11.1 des IC)

Eventuellement bouée de dégagement à contourner à la laissant à bâbord ou tribord selon l'article 8.3 des I.C.

1 Perche Cardinale Ouest "PATOU" et ses dangers à laisser sur BABORD

2 Bouée "PASSE DE LA GRISE" à laisser sur TRIBORD

3 Bouée "REAUMUR" à laisser sur BABORD

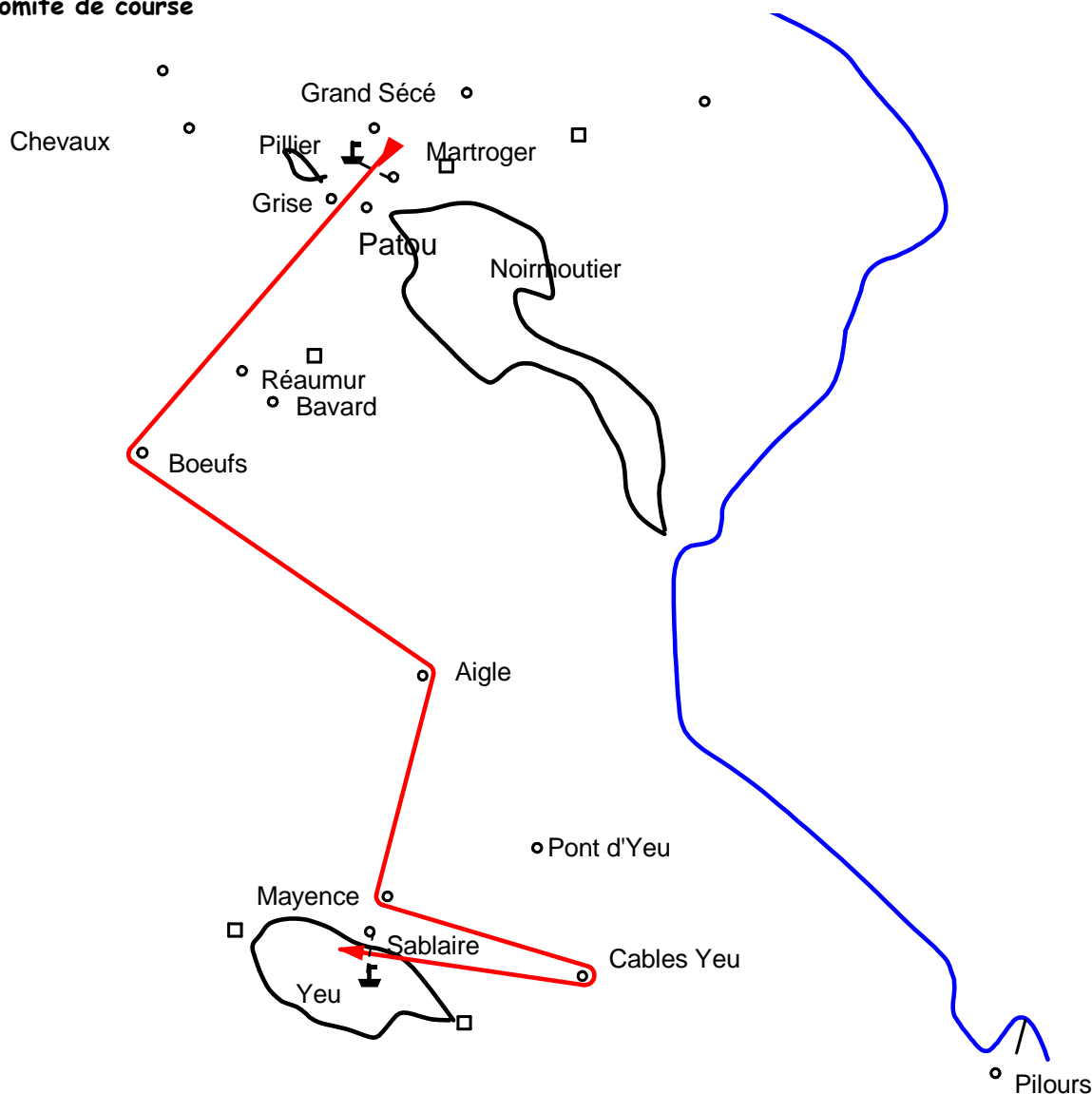
4 Bouée "LES BOEUFS" à contourner en la laissant sur BABORD (*pointage possible*)

5 Bouée "L'AIGLE" à contourner en la laissant sur TRIBORD (*pointage possible*)

6 Bouée "MAYENCE" à contourner en la laissant sur BABORD (*pointage possible*)

7 Bouée "CABLE ILE D'YEU" à contourner en la laissant sur TRIBORD (*pointage possible*)

LIGNE D'ARRIVEE : Entre la bouée la Sablaire et le mât arborant un pavillon orange d'un des bateaux du comité de course



Parcours n° 5

Longueur du parcours : environ 31 milles

ZONE DE DEPART : dans le Nord Est de la bouée de la Sablaire à environ 1 mille

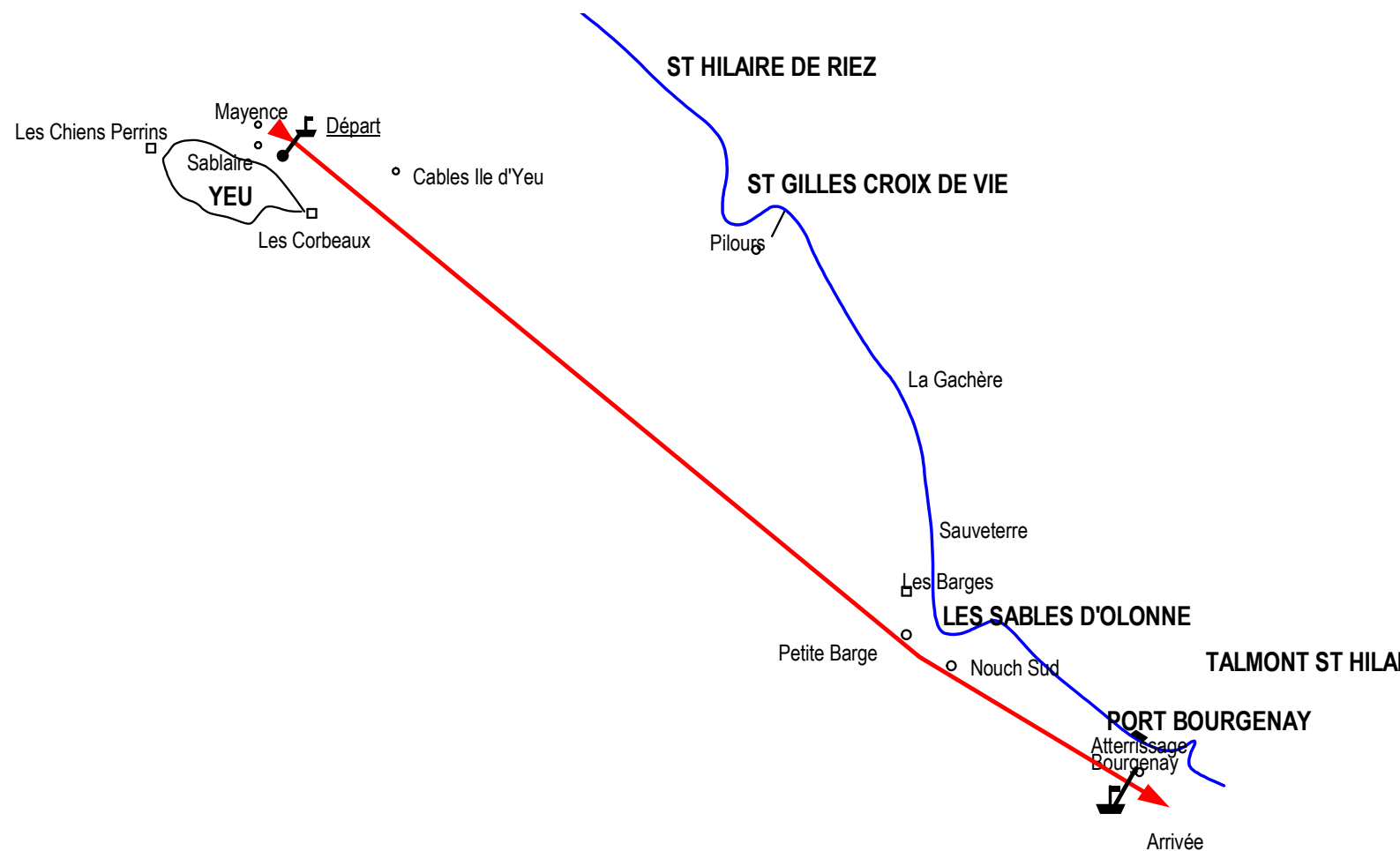
LIGNE DE DEPART (conforme à l'article 11.1 des IC)

Eventuellement bouée de dégagement à contourner à la laissant à bâbord ou tribord selon l'article 8.3 des I.C.

1: Bouée "LA PETITE BARGE" à contourner en la laissant sur **BABORD** (pointage possible)

2 Bouée "NOUCH SUD" à laisser sur **BABORD**

LIGNE D'ARRIVEE: Entre la bouée d'eau saine de Bourgenay et le mât du bateau comité portant le pavillon orange.



Parcours n° 6

Longueur du parcours : environ 34 milles

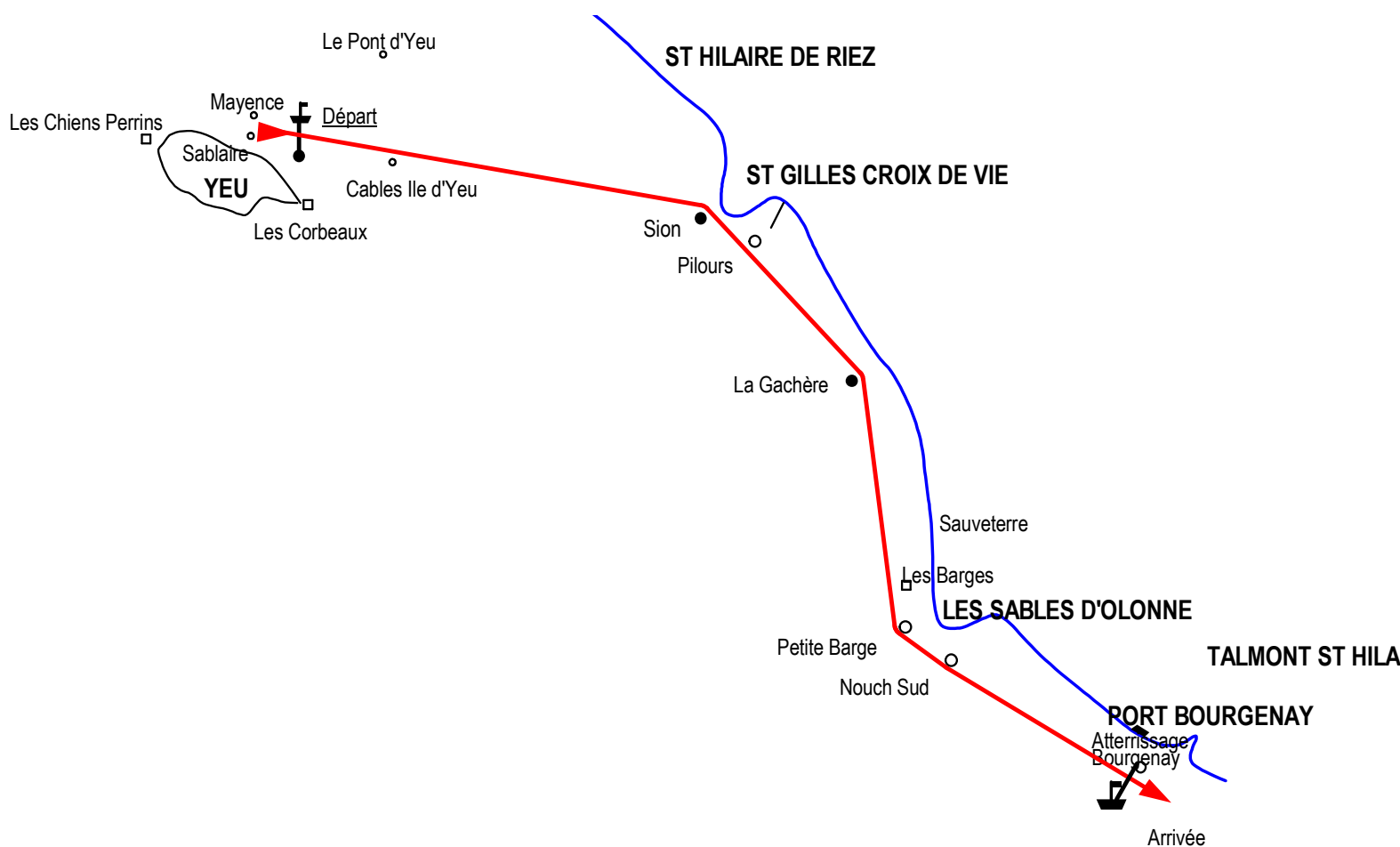
ZONE DE DEPART : dans le Nord Est de la bouée de la Sablaire à environ 1 mille

LIGNE DE DEPART (conforme à l'article 11.1 des IC)

Eventuellement bouée de dégagement à contourner à la laissant à bâbord ou tribord selon l'article 8.3 des I.C.

- 1 Bouée "Sion" à contourner en la laissant sur TRIBORD (pointage possible)
- 2 Bouée "La Gachère" à contourner en la laissant sur TRIBORD (pointage possible)
- 3 Tour "LES BARGES" et ses dangers à laisser sur BABORD
- 4 Bouée "LA PETITE BARGE" à contourner en la laissant sur BABORD (pointage possible)
- 5 Bouée "NOUCH SUD" à laisser sur BABORD

LIGNE D'ARRIVEE: Entre la bouée d'eau saine de Bourgenay et le mât du bateau comité portant le pavillon orange



Parcours n° 7

Longueur du parcours : environ 35 milles

ZONE DE DEPART : dans le Nord Est de la bouée de la Sablaire à environ 1 mille

LIGNE DE DEPART (conforme à l'article 11.1 des IC)

Eventuellement bouée de dégagement à contourner à la laissant à bâbord ou tribord selon l'article 8.3 des I.C.

1 Bouée "LE PONT D'YEU" à contourner en la laissant sur TRIBORD (pointage possible)

2 Bouée "Sion" à contourner en la laissant sur TRIBORD (pointage possible)

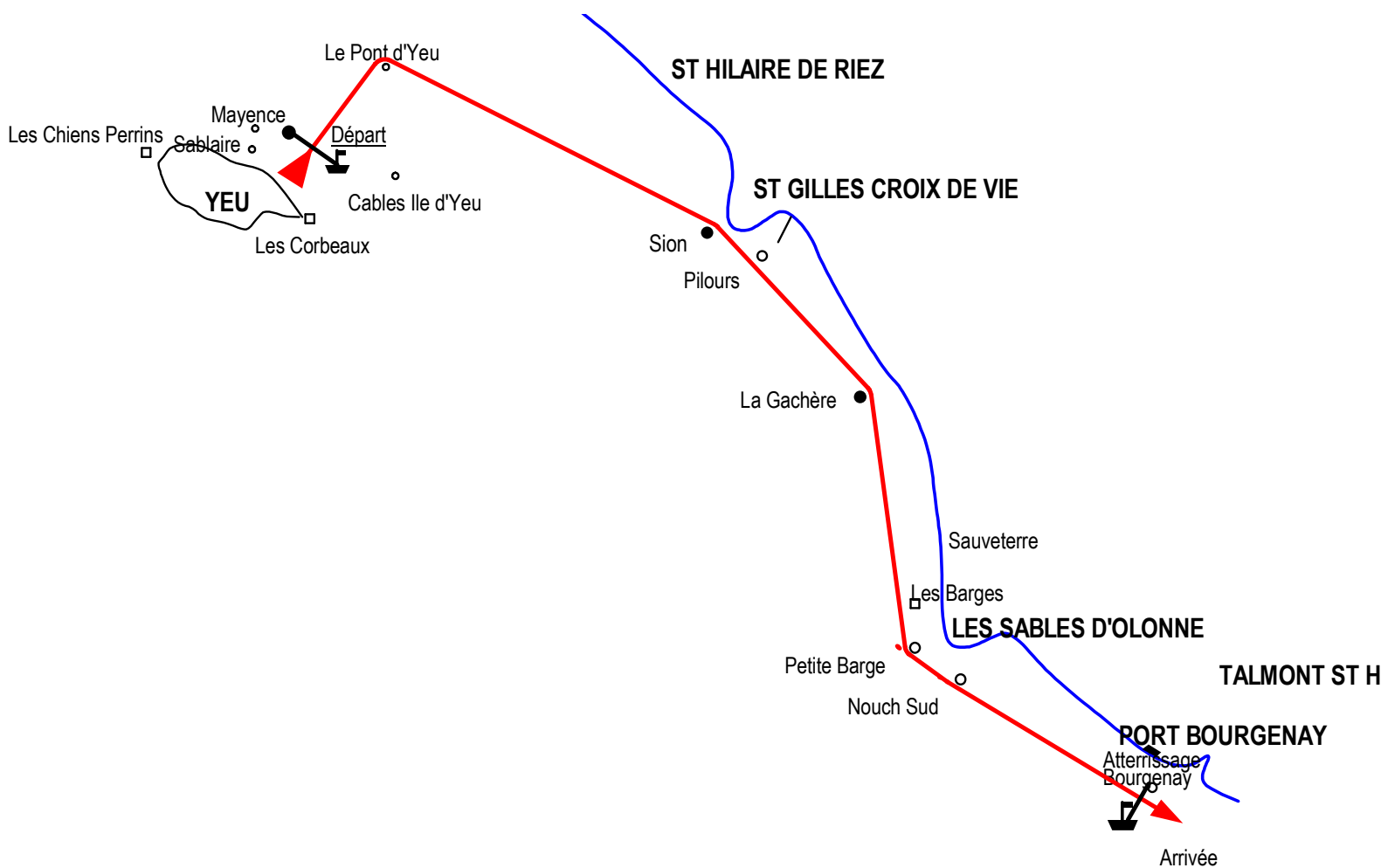
3 Bouée "La Gachère" à contourner en la laissant sur TRIBORD (pointage possible)

4 Tour "LES BARGES" et ses dangers à laisser sur BABORD

5 Bouée "LA PETITE BARGE" à contourner en la laissant sur BABORD (pointage possible)

6 Bouée "NOUCH SUD" à laisser sur BABORD

LIGNE D'ARRIVEE: Entre la bouée d'eau saine de Bourgenay et le mât du bateau comité portant le pavillon orange.



Parcours n° 8

Longueur du parcours : environ 22,4 milles

Rappel : A toute marque à contourner le comité de course peut faire une arrivée

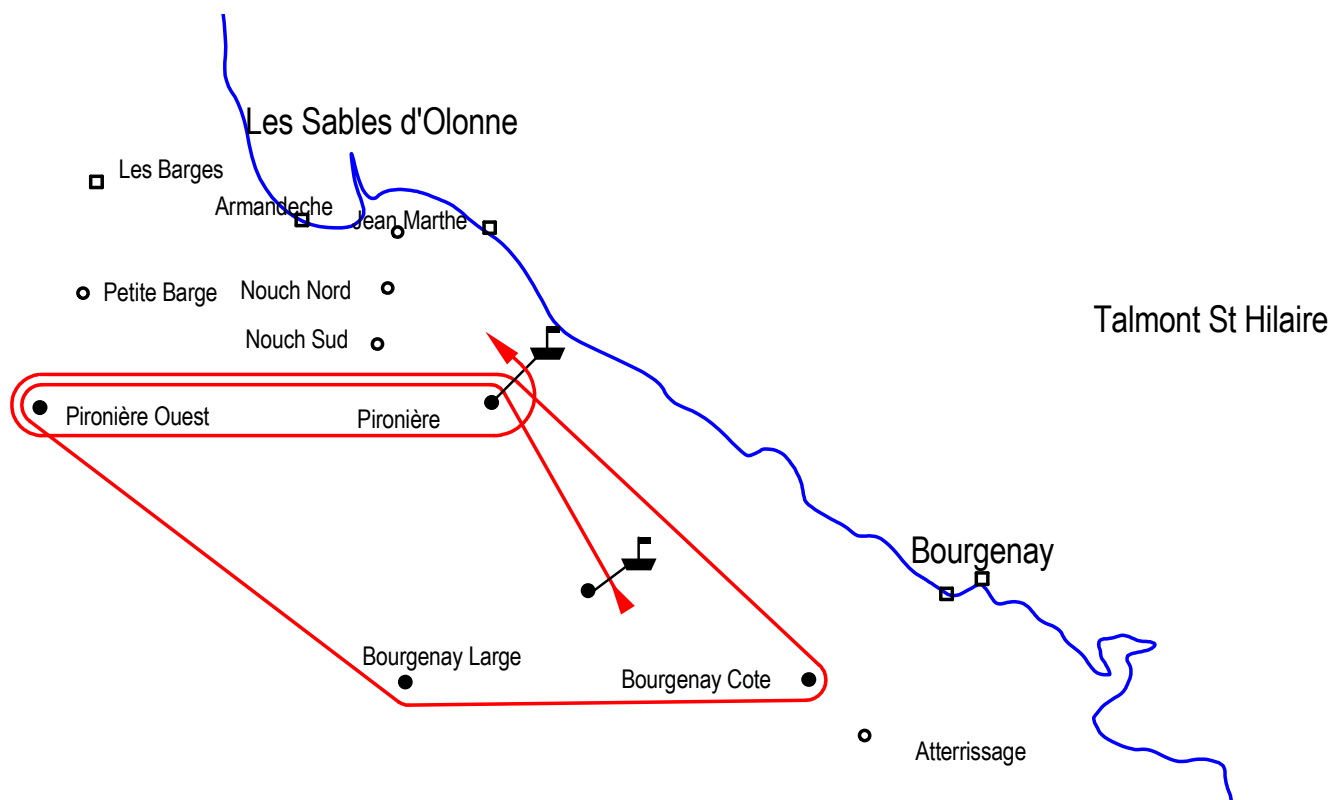
ZONE DE DEPART : dans le Nord Ouest de la bouée d'atterrissage de Bourgenay

LIGNE DE DEPART (conforme à l'article 11.1 des IC)

Eventuellement bouée de dégagement à contourner à la laissant à bâbord ou tribord selon l'article 8.3 des I.C.

- 1^{ère} Marque : Bouée "Pironière" à contourner en la laissant sur BABORD
- 2^{ème} Marque : Bouée "Pironière Ouest" à contourner en la laissant sur BABORD
- 3^{ème} Marque : Bouée "Bourgenay Large" à contourner en la laissant sur BABORD (*pointage possible*)
- 4^{ème} Marque : Bouée "Bourgenay Cote" à contourner en la laissant sur BABORD (*pointage possible*)
- 5^{ème} Marque : Bouée "Pironière" à contourner en la laissant sur BABORD (*pointage possible*)
- 6^{ème} Marque : Bouée "Pironière Ouest" à contourner en la laissant sur BABORD (*pointage possible*)

LIGNE D'ARRIVEE : Les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies, par un mât arborant un pavillon orange sur un des bateaux du comité de course à laisser sur TRIBORD et la bouée "Pironière" à laisser sur BABORD.



Parcours n° 9

Longueur du parcours : environ 25,5 milles

Rappel : A toute marque à contourner le comité de course peut faire une arrivée

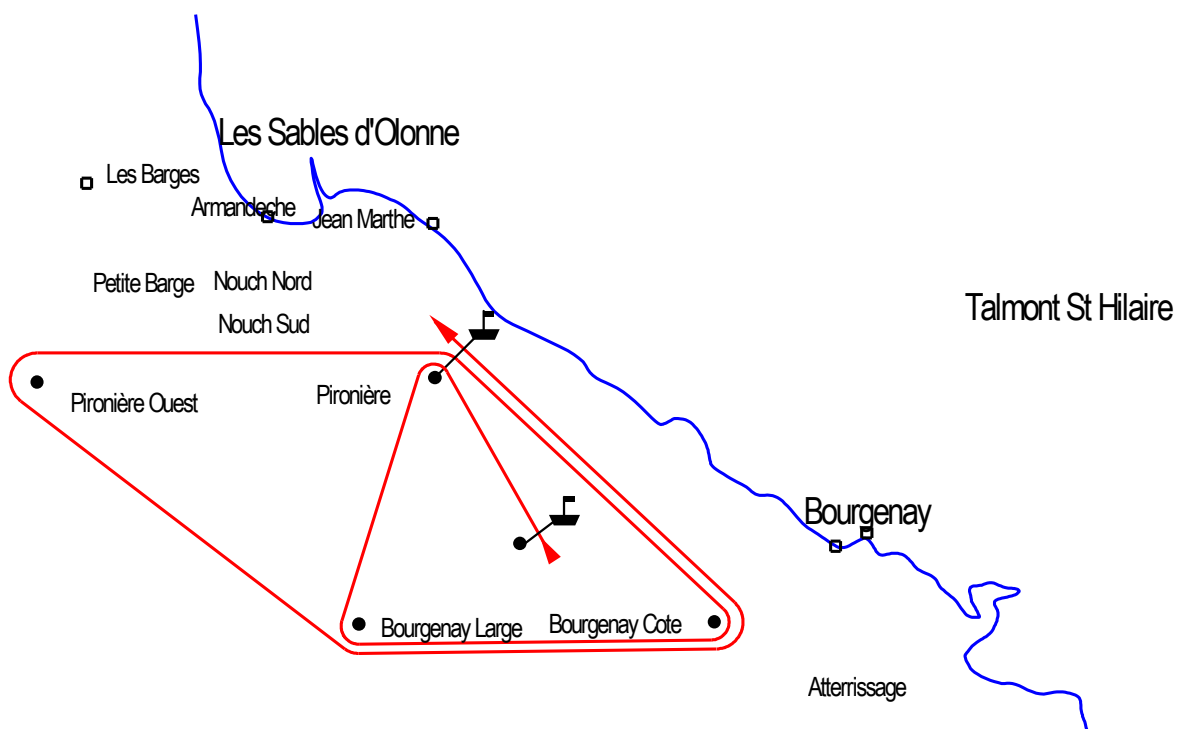
ZONE DE DEPART : dans le Nord Ouest de la bouée d'atterrissage de Bourgenay

LIGNE DE DEPART (conforme à l'article 11.1 des IC)

Eventuellement bouée de dégagement à contourner à la laissant à bâbord ou tribord selon l'article 8.3 des I.C.

- 1^{ère} Marque : Bouée "Pironière" à contourner en la laissant sur BABORD
- 2^{ème} Marque : Bouée "Bourgenay Large" à contourner en la laissant sur BABORD
- 3^{ème} Marque : Bouée "Bourgenay Cote" à contourner en la laissant sur BABORD
- 4^{ème} Marque : Bouée "Pironière" à contourner en la laissant sur BABORD (*pointage possible*)
- 5^{ème} Marque : Bouée "Pironière Ouest" à contourner en la laissant sur BABORD (*pointage possible*)
- 6^{ème} Marque : Bouée "Bourgenay Large" à contourner en la laissant sur BABORD (*pointage possible*)
- 7^{ème} Marque : Bouée "Bourgenay Cote" à contourner en la laissant sur BABORD (*pointage possible*)

LIGNE D'ARRIVEE : Les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies, par un mât arborant un pavillon orange sur un des bateaux du comité de course à laisser sur TRIBORD et la bouée "Pironière" à laisser sur BABORD.



Parcours n° 10

Longueur du parcours : environ 29,7 milles

Rappel : A toute marque à contourner le comité de course peut faire une arrivée

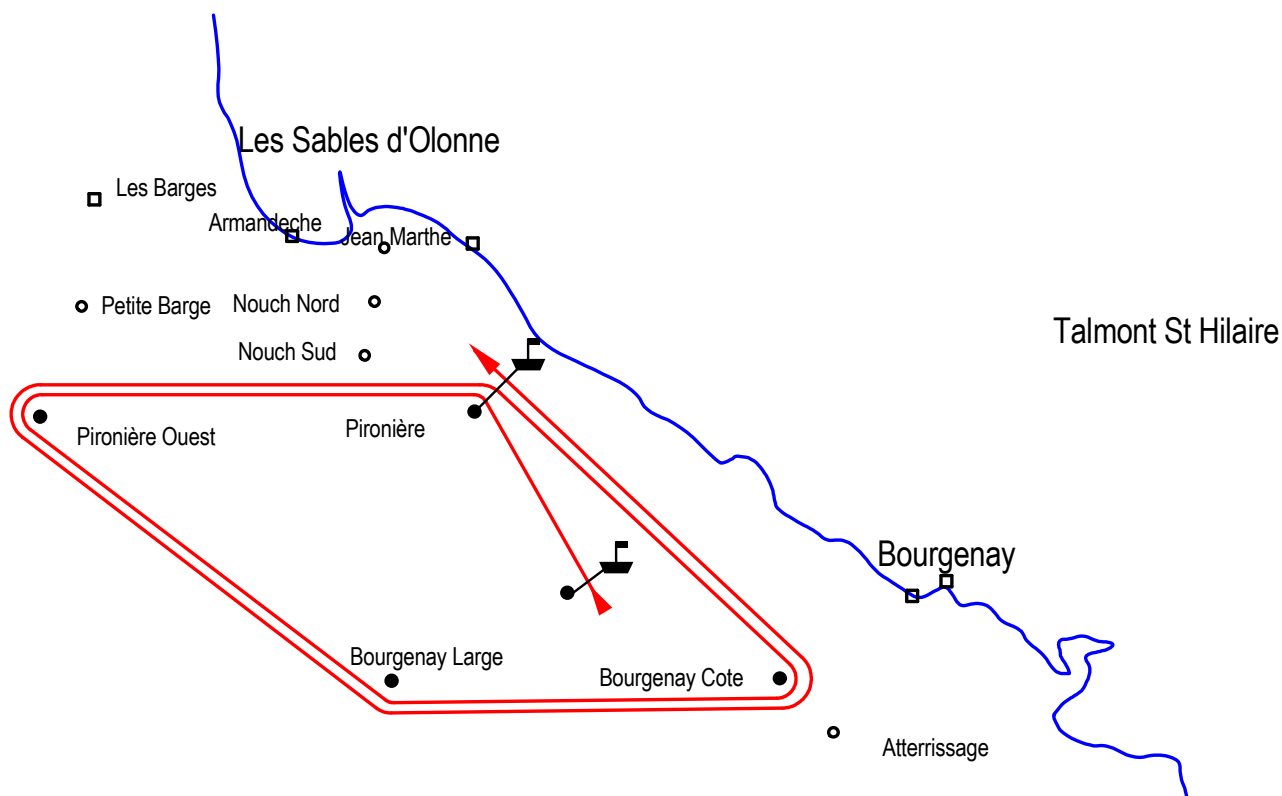
ZONE DE DEPART : dans le Nord Ouest de la bouée d'atterrissage de Bourgenay

LIGNE DE DEPART (conforme à l'article 11.1 des IC)

Eventuellement bouée de dégagement à contourner à la laissant à bâbord ou tribord selon l'article 8.3 des I.C.

- 1^{ère} Marque : Bouée "Pironière" à contourner en la laissant sur BABORD
- 2^{ème} Marque : Bouée "Pironière Ouest" à contourner en la laissant sur BABORD
- 3^{ème} Marque : Bouée "Bourgenay Large" à contourner en la laissant sur BABORD
- 4^{ème} Marque : Bouée "Bourgenay Cote" à contourner en la laissant sur BABORD
- 5^{ème} Marque : Bouée "Pironière" à contourner en la laissant sur BABORD (*pointage possible*)
- 6^{ème} Marque : Bouée "Pironière Ouest" à contourner en la laissant sur BABORD (*pointage possible*)
- 7^{ème} Marque : Bouée "Bourgenay Large" à contourner en la laissant sur BABORD (*pointage possible*)
- 8^{ème} Marque : Bouée "Bourgenay Cote" à contourner en la laissant sur BABORD (*pointage possible*)

LIGNE D'ARRIVEE : Les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies, par un mât arborant un pavillon orange sur un des bateaux du comité de course à laisser sur TRIBORD et la bouée "Pironière" à laisser sur BABORD.



Parcours n° 11

Parcours aller et retour dit "Banane"

Longueur du parcours : non défini

Rappel : A toute marque à contourner le comité de course peut faire une arrivée

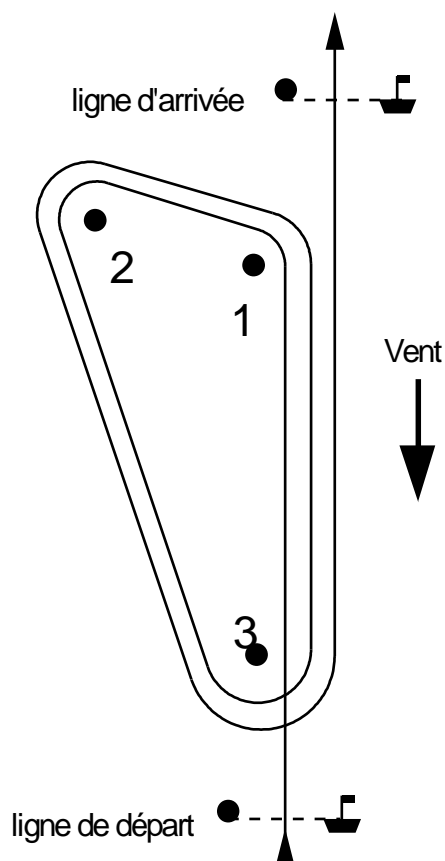
ZONE DE DEPART : donné par le comité de course

LIGNE DE DEPART (conforme à l'article 11.1 des IC)

Les marques de parcours sont des bouées gonflables jaunes

- 1^{ère} Marque : Bouée 1 à contourner en la laissant sur BABORD
- 2^{ème} Marque : Bouée 2 à contourner en la laissant sur BABORD
- 3^{ème} Marque : Bouée 3 à contourner en la laissant sur BABORD
- 4^{ème} Marque : Bouée 1 à contourner en la laissant sur BABORD
- 5^{ème} Marque : Bouée 2 à contourner en la laissant sur BABORD
- 6^{ème} Marque : Bouée 3 à contourner en la laissant sur BABORD

LIGNE D'ARRIVEE : *Les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies par un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la bouée d'arrivée* (Blanche avec logo FFV / Banque Populaire)



ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Position des marques de parcours

(Système géodésique WGS 84 utilisé par le comité de course)

A - Mouillées par le comité de course (Bouées de régates gonflables jaunes)

Réaumur Ouest	46°	57,470 N	2°	29,000 W
Herbaudière (arrivée)	47°	02,400 N	2°	18,500 W
Sion	46°	41,000 N	2°	00,000 W
La Gachère	46°	35,000 N	1°	53,000 W
Bourgenay Cote	46°	25,700 N	1°	42,400 W
Bourgenay Large	46°	25,700 N	1°	47,000 W
Pironière	46°	28,000 N	1°	46,500 W
Pironière Ouest	46°	28,000 N	1°	50,900 W

B - Positionnées par les Phares et Balises

AIGLE	46°	49,890 N	2°	17,831 W
ATTERRISSAGE BOURGENAY	46°	25,269 N	1°	41,908 W
BAVARD	46°	56,745 N	2°	23,275 W
BOEUFS	46°	55,012 N	2°	28,069 W
CABLES ILE D'YEU	46°	42,599 N	2°	13,672 W
LES BARGES	46°	29,689 N	1°	50,498 W
GRISE	47°	1,669 N	2°	19,968 W
MARTROGER	47°	2,609 N	2°	17,110 W
MAYENCE	46°	44,559 N	2°	19,231 W
NOUCH SUD	46°	28,615 N	1°	47,445 W
PATOU (Perche cardinale ouest Herbaudière)	47°	1,644 N	2°	18,811 W
PETITE BARGE	46°	28,882 N	1°	50,600 W
PILOURS	46°	40,999 N	1°	58,048 W
PONT D'YEU	46°	45,819 N	2°	13,809 W
REAUMUR	46°	57,366 N	2°	24,223 W
SABLAIRE	46°	43,621 N	2°	19,489 W

(pour information seulement, veuillez vérifier avec votre annuaire et/ou vos cartes)

ANNEXE « POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE »

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (Ceci modifie la règle 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la règle 69. »

Un pointage officiel pourra être effectué à toutes les marques, ayant le label "pointage possible"

ANNEXE « ANNUAIRE ET ARBITRAGE »

Capitainerie

<i>L'HERBAUDIÈRE</i>	<i>02 51 39 05 05</i>
<i>PORT JOINVILLE</i>	<i>02 51 58 38 11</i>
<i>ST GILLES CROIX DE VIE</i>	<i>02 51 55 30 83</i>
<i>BOURGENAY</i>	<i>02 51 22 20 36</i>
<i>LES SABLES D'OLONNE</i>	<i>02 51 32 51 16</i>

PC Terre

<i>Secrétariat</i>	<i>06 61 75 14 30</i>
<i>Résultats</i>	<i>06 68 16 56 44</i>
<i>Commissaire général</i>	<i>06 81 65 50 27</i>

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course : Bernard Richaume

Assesseurs : Agathe Penisson, Jean-Claude Lamarche, Michel Maurellet, Michel Perrouin

Jaugeur d'épreuve : Maurice Viaud Assesseur Eliane Delhoménie

Président du Jury : Patrick Bréhier

Assesseurs : Laure Thépaut, Daniel Pellemelle